

Devenir plombier-chauffagiste

Description

Devenir plombier-chauffagiste, c'est réunir plusieurs talents à la fois. En effet, le professionnel est en même temps plombier et chauffagiste, mais peut s'improviser électricien et maçon selon les chantiers. Il est appelé pour travailler sur de nouvelles installations ou la rénovation du système de chauffage d'eau sanitaire.

C'est un métier qui ne s'improvise pas et demande des diplômes spécifiques. Le plombier-chauffagiste peut travailler en tant que salarié dans une entreprise ou élargir son champ d'action en travaillant à son propre compte sous la forme d'une [micro-entreprise](#) ou d'une société.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Qui peut devenir plombier-chauffagiste ?

Toute personne âgée de plus de 21 ans peut devenir plombier-chauffagiste **si elle justifie d'un des diplômes nécessaires à l'exercice du métier**. En bon professionnel, il doit avoir également certaines qualités qui lui seront vitales pour mener à bien ses missions, peu importe la [forme juridique](#) qu'il a choisie pour concrétiser son projet.

Formations à suivre

Le métier de plombier-chauffagiste étant réglementé, **il faut justifier d'un des diplômes suivants pour l'exercer :**

- CAP MIT – Monteur en installations thermiques et acoustiques ;
- CAP MIS – Monteur en installations sanitaires ;
- BP MIGCS – Monteur en installations du génie climatique et sanitaire ;
- BTS Fluides, énergies, environnements Option génie sanitaire et thermique.

Au sujet du **CAP MIT**, il s'obtient avant le baccalauréat et permet d'installer des systèmes de chauffage, des canalisations et des dispositifs mis sous tension. Ce diplôme peut être obtenu après deux ans de pratique et de théorie. Il permet surtout à son détenteur de conseiller des clients.

Concernant le **CAP MIS**, il est obtenu après deux ans de formation axée principalement sur la plomberie. Il permet de réaliser toutes les tâches d'un plombier-chauffagiste et peut être complété par une mention Maintenance en équipement thermique individuel.

Quant au **BP MIGCS**, c'est un diplôme obtenu deux ans après le CAP, à la suite d'une formation au chauffage et à la plomberie d'aujourd'hui suivant les besoins environnementaux. Par ailleurs, le BTS Fluides-Énergies-Environnements option « génie sanitaire et thermique » est décroché 2 ans après le baccalauréat. Il permet d'avoir un niveau d'expertise assez élevé et ainsi un travail au sein d'un bureau d'études.

Ceux qui veulent devenir plombier-chauffagiste sans pour autant passer de temps à suivre la formation initiale font le choix de la **formation continue**. Cette option permet d'obtenir un CAP en 7 mois en général. Parmi les plus connues, on distingue la :

- Formation de l'Afpa ;
- Formation Paris d'ORT France.

Qualités pour devenir plombier-chauffagiste

Devenir plombier-chauffagiste n'est pas donné à tout le monde. Certaines qualités sont requises pour mener à bien le travail. Une **bonne condition physique** est par exemple indispensable pour pouvoir travailler dans des endroits difficiles d'accès ou en hauteur.

Le professionnel **doit être également quelqu'un de disponible**. Il faut qu'il réponde présent à n'importe quel moment, et ce, rapidement en cas d'urgence. En même temps, il est essentiel qu'il sache faire preuve de persévérance. En effet, la recherche de l'origine d'une fuite peut demander des heures et certaines tâches risquent d'être difficiles à accomplir.

Par ailleurs, un **excellent sens du relationnel et de la vente** serait un véritable atout pour réussir dans le domaine. C'est un secteur très concurrentiel dans lequel il est plus que vital de fidéliser sa clientèle. Les clients du plombier-chauffagiste se montrent beaucoup plus exigeants à cause de ses honoraires assez élevés.

Qu'est-ce que le métier de plombier-chauffagiste ?

Le métier réunit deux corps de métier, celui de plombier et de chauffagiste. En

l'exerçant, le professionnel **peut être amené à travailler sur un réseau de systèmes de chauffage d'eau sanitaire comme sur un dégât des eaux**. En expert, il conseille et accompagne ses clients dans leurs projets.

Missions

Devenir plombier-chauffagiste, c'est se charger de **missions liées à la plomberie et au chauffage d'une maison ou d'un immeuble**. Son travail consiste à :

- Intervenir en urgence pour gérer un dégât des eaux ;
- Remettre aux normes des réseaux anciens ;
- Installer des systèmes de chauffage d'eau sanitaire ;
- Veiller au bon fonctionnement des réseaux et dispositifs installés ;
- Installer des dispositifs de distribution d'eau, raccordement au réseau public en respectant les normes en vigueur ;
- Conseiller le client dans le choix du dispositif adapté et en assurer l'installation.

Particularité du métier

Devenir plombier-chauffagiste, ce n'est pas seulement se contenter de faire de la plomberie et du chauffage. Le professionnel **peut être amené à faire un peu de maçonnerie ou d'électricité en fonction du chantier**. Les chartes environnementales en perpétuelle évolution veulent que les appareils technologiques soient toujours plus performants et toujours moins énergivores. Aujourd'hui, il est ainsi indispensable de rester à l'affût des nouveautés.

Obligations

Exerçant une profession réglementée, **le plombier-chauffagiste a des normes à respecter**, notamment la réglementation RT 2012. La souscription à une [assurance décennale](#) est obligatoire pour pouvoir mener l'activité. Cette garantie couvre tout dommage pouvant affecter un ouvrage dans les 10 années suivant sa livraison.

Le plombier-chauffagiste est **tenu aussi d'indiquer ses prix, avec les méthodes de calcul à l'appui, avant de commencer un chantier**. De même, l'établissement d'un devis est obligatoire pour les travaux de plus de 150 euros. Sur le document, il faut faire apparaître :

- L'assurance souscrite ;
- L'adresse de l'assureur ;

- La portée géographique de la garantie.

Salaire

Le salaire d'un plombier-chauffagiste dépend de son niveau d'expérience. Il faut s'attendre à une rémunération d'environ 1 766,96 euros soit le SMIC en menant l'activité. **Après plusieurs années d'expérience dans le domaine, le salarié touche entre 2 000 euros et 2 500 euros brut**, en fonction de son ancienneté et de son niveau d'études.

Devenir plombier-chauffagiste indépendant est plus avantageux avec des revenus **de 2 800 euros à 5 000 euros par mois à raison de 40 euros à 70 euros de l'heure**. Les prix peuvent être majorés suivant la zone d'activité et du moment de l'intervention (week-ends et jours fériés). En revanche, les tarifs horaires sont moins élevés que ceux appliqués par les entreprises.

Débouchés possibles

Devenir plombier-chauffagiste **ouvre la porte à de nombreuses évolutions**, comme vers une carrière de :

- Contremaître ;
- Maître artisan ;
- Monteur en installation thermique ;
- Chef de chantier.

Bon à savoir : le plombier-chauffagiste a l'opportunité de se spécialiser tout au long de sa carrière (expert en climatisation par exemple).

Être plombier-chauffagiste en auto-entrepreneur ou salarié ?

Devenir plombier chauffagiste indépendant **présente aussi bien des avantages que des inconvénients**. Le statut permet d'avoir plus de liberté dans les prises de décision et donne la possibilité de gagner beaucoup plus d'argent qu'un salarié en cumulant les chantiers. Et les démarches administratives sont faciles à accomplir.

En revanche, la [création de la micro-entreprise](#) entraîne des **frais supplémentaires**, tels que :

- Le coût lié aux assurances ;
- Les cotisations sociales.

Parmi les inconvénients du métier, on distingue également la **forte concurrence** qui peut générer des revenus instables. En effet, travailler en tant que plombier-chauffagiste salarié, c'est :

- Percevoir le même salaire chaque mois, quel que soit le flux d'activités ;
- Bénéficier d'une sécurité de l'emploi ;
- Ne pas avoir à chercher des clients soi-même ;
- Un salaire inchangé, peu importe le flux d'activités.

Cependant, en étant salarié, le plombier-chauffagiste perçoit une rémunération moins intéressante qu'un indépendant. Il est soumis également aux contraintes du statut (congé par exemple). En somme, exercer le métier à son propre compte permet d'**augmenter ses revenus tout en gérant son emploi du temps à sa guise**, à condition d'avoir un réseau de clients qui assurent la stabilité de l'activité.

Quelles sont les démarches pour devenir plombier-chauffagiste ?

Pour devenir plombier-chauffagiste en toute légalité, il faut avant tout avoir un statut juridique. C'est ce qui définira le régime fiscal et social auquel sera soumise l'entreprise. Ensuite, il sera nécessaire de déclarer la société pour qu'elle soit enregistrée au Registre National des Entreprises (RNE).

Choisir son statut juridique

Le choix du statut juridique constitue la **première étape à accomplir pour devenir plombier-chauffagiste à son compte**. En l'effectuant, certains points importants sont à prendre en compte, à savoir :

- La capacité de la personne (diplômes, qualifications ou encore qualités) ;
- Les moyens financiers.

Le futur entrepreneur doit effectivement **s'assurer qu'il a les ressources financières nécessaires pour se lancer en tant qu'indépendant**. Si ce n'est pas le cas, il faut qu'il sache s'il a la possibilité de trouver un financement pour réaliser son projet.

En choisissant la forme juridique, il est tout aussi important de prendre en considération :

- Le patrimoine personnel ;
- Le statut actuel (salarié par exemple) ;
- Les autres activités exercées (s'il y en a) ;
- L'implication ou non d'autres personnes.

Trois choix de statuts juridiques s'offrent à ceux qui veulent devenir plombiers-chauffagistes seuls :

- [EURL](#);
- SASU ;
- Micro-entreprise.

L'EURL **permet de protéger le patrimoine personnel du gérant** en cas de problèmes financiers. Sa création demande un capital minimum de 1 euro et n'impose aucune limitation au niveau du chiffre d'affaires. En matière fiscale, le plombier chauffagiste a le choix entre l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés.

Quant à la [SASU](#), elle est surtout appréciée pour sa **souplesse de fonctionnement**. En revanche, les charges sociales à payer sont nettement élevées en optant pour ce statut. Et même s'il s'agit d'une entreprise unipersonnelle, la rédaction de statuts est obligatoire lors de la constitution de la société. Cela implique l'intervention d'un professionnel tel qu'un avocat ou un notaire.

Au sujet de la micro-entreprise, le régime le plus adapté à ceux qui veulent se lancer seuls dans cette activité, ses démarches de création sont assez simples. De plus, elles sont gratuites. Le statut de micro-entrepreneur permet au prestataire de ne pas facturer de [TVA](#) en dessous de certains seuils de chiffre d'affaires. C'est ce qui lui permet d'appliquer des tarifs plus intéressants que les entreprises.

Cependant, pour continuer à bénéficier du statut d'auto-entrepreneur, le chiffre d'affaires du plombier-chauffagiste ne doit pas dépasser les 77 700 euros par an. **Si ce plafond est dépassé pendant 2 années successives**, l'entreprise basculera automatiquement en [entreprise individuelle](#).

Bon à savoir : pour devenir plombier chauffagiste auto-entrepreneur, avoir un des diplômes nécessaires à l'exercice du métier n'est pas obligatoire. Une expérience d'au moins trois ans dans le secteur, en indépendant ou en salarié, suffit.

Ceux qui veulent **monter un projet à plusieurs** ont le choix entre la :

- [SAS](#);
- SARL.

La Société à responsabilité limitée est facile à créer avec **au moins 2 associés**, un nombre qui peut aller jusqu'à 100. Chacun des partenaires d'affaires doit réaliser un apport d'au moins 1 euro au [capital de l'entreprise](#).

Le statut permet de séparer leur patrimoine personnel et celui de l'entreprise. En cas de faillite, leur responsabilité financière se limitera alors à l'apport au capital. Notons que **la rédaction de statuts est obligatoire** pour une [SARL](#). Souvent, elle nécessite l'intervention d'un professionnel du droit.

Concernant la SAS, elle est simple d'utilisation et permet aux associés de choisir librement le mode de fonctionnement de la société. Sa création ne demande **aucun capital minimum** et n'implique pas leurs biens personnels. La rédaction des statuts d'entreprise doit se faire également avec les conseils d'un notaire ou d'un avocat.

Déclarer son entreprise

La déclaration pour devenir plombier chauffagiste indépendant doit être faite en ligne, sur le guichet unique de l'INPI. Le dossier transmis à l'administration est constitué de :

- La copie d'une pièce d'identité ;
- Un justificatif de domiciliation de l'entreprise ;
- Une copie des diplômes ;
- Un certificat de non-condamnation.

C'est au guichet unique d'envoyer le dossier aux organismes concernés. À l'issue de la procédure, l'entreprise obtiendra son **immatriculation au RNE**. Elle reçoit également :

- Le [numéro Siret](#);
- L'extrait K-bis ;
- Une notification concernant son régime d'imposition.

Démarrer son activité

Une fois que l'entreprise a reçu son numéro Siret, elle peut émettre des factures. Pour

démarrer son activité, le plombier-chauffagiste doit commencer par **se trouver des clients**. Il a le choix d'effectuer sa recherche sur des plateformes de mise en relation clients-prestataires. Il a également la possibilité de miser sur le bouche-à-oreille ou de créer des partenariats avec d'autres corps de métier.

Que faire une fois l'activité démarrée ?

Afin de réussir dans le domaine, il serait judicieux d'obtenir une **qualification Qualibat**. Un artisan justifiant de ce label attire plus les clients, car il leur permet de bénéficier de certaines aides à la rénovation ou à la construction.

Les organismes à rejoindre

Rejoindre des groupements d'artisans est la première chose à faire pour ceux qui débutent une activité. Ils bénéficieront de conseils d'experts pour devenir plombiers-chauffagistes. Disposant déjà d'un **large réseau de clients et de collaborateurs**, ils pourront en faire bénéficier les novices.

Trouver des chantiers

Une fois l'entreprise lancée, le plus dur reste de trouver des chantiers. Pour devenir plombier chauffagiste, il existe différentes façons de faire connaître son entreprise. Outre le bouche-à-oreille, il peut **miser sur la prospection**. C'est un travail fastidieux qui consiste à déposer des prospectus dans les boîtes aux lettres, à distribuer des cartes de visite ou encore à aller à la rencontre du voisinage.

Pour trouver des chantiers, le plombier-chauffagiste peut **demander également une liste des permis accordés au cours des deux ou trois derniers mois** et contacter les maîtres d'ouvrage pour voir s'ils ont besoin d'un plombier chauffagiste. De même, utiliser Internet constitue une excellente solution pour se créer une certaine notoriété. S'inscrire sur des annuaires en ligne et se poster en expert sur les réseaux sociaux permettent par exemple de gagner en visibilité. Le professionnel peut même créer un site vitrine comme portfolio pour montrer les chantiers qu'il a déjà réalisés.

FAQ

En quoi un plombier est-il différent d'un plombier-chauffagiste ?

Le plombier travaille uniquement sur l'installation, la réparation et l'entreprise de conduite d'eau ou de système d'eau et des égouts. Le plombier-chauffagiste, quant à lui, intervient pour l'installation, la réparation et l'entretien de système de chauffage ou de système de chauffage d'eau chaude sanitaire. Il peut intervenir également en cas de dégâts des eaux.

Où peut-on se former pour devenir plombier-chauffagiste ?

Étant réglementée, la profession nécessite des diplômes spécifiques comme le CAP installateur thermique. Les formations initiales se déroulent en lycée professionnel. Des organismes comme l'AFPA et l'ORT France prodiguent des formations continues pour devenir plombier-chauffagiste. Elles sont sanctionnées par un Certificat d'aptitude professionnelle après sept mois, qui permettent de se lancer.

Comment savoir si un artisan bénéficie ou non d'une garantie décennale ?

Elle est obligatoire pour les professions réglementées comme le plombier-chauffagiste. Pour savoir si une entreprise est couverte, le client peut demander une attestation de garantie décennale. D'ailleurs, le nom et les coordonnées de l'assureur doivent figurer dans le devis. Le client est libre de le joindre pour vérification.